

Décision

Générale

colonial

Décision n° 172 du 9 février 1050.

n° 172

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1950

Date de publication

9 février 1950

Date du numéro

28 février 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret, du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Sur proposition du directeur des travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Une indemnité de trois mille francs (3.000 fr.) est allouée au caporal Bourhane en service à la capitainerie du port, pour services exceptionnels.

Art. 2

La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et, par délégation :Le Secrétaire général p.i.,P. ROULAND.